

17.10.2006 – 11:25 Uhr

## **Votations fédérales du 26 novembre - Caritas soutient la loi fédérale sur les allocations familiales**

*Lucerne (ots) -*

Caritas dit oui à la loi fédérale sur les allocations familiales et rejette le référendum lancé par l'Union suisse des arts et métiers. L'organisation caritative salue l'harmonisation des allocations familiales entre les cantons. Le montant minimum des allocations, fixé à 200 francs pour les enfants et 250 francs pour les adolescents, contribuerait de manière significative à réduire la pauvreté des familles.

Caritas est d'avis que le régime actuel de compensation des charges familiales est injuste, incomplet et administrativement lourd. Actuellement, les allocations familiales cantonales varient de 150 à 344 francs. Le régime de compensation en vigueur ne tient pas compte de la mobilité croissante de la population et des changements de styles de vie.

Dans ce contexte, Caritas approuve une harmonisation accrue des allocations familiales entre les cantons. Certes, des allocations d'un montant minimum de 200 à 250 francs ne couvrent pas tous les besoins d'un enfant, mais elles sont l'expression d'une reconnaissance des contributions des familles à la société. Les allocations sont par ailleurs un élément important de la lutte contre la pauvreté des familles. Caritas estime que les dépenses pour l'aide sociale s'en trouveraient ainsi diminuées.

Contact:

Caritas Schweiz  
Stefan Gribi  
Leiter Abteilung Information  
Tél. +41/41/419'22'37  
Fax +41/41'419'24'24  
Internet: <http://www.caritas.ch>

Caritas Schweiz  
Löwenstrasse 3  
Postfach  
6002 Luzern

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000088/100517713> abgerufen werden.